l'Organe

En cas d'urgence veuillez laisser un message

Université Concordia • mensuel • volume 4 • numéro 2 • octobre 2007 www.lorgane.org

En sécurité ?

Marche à suivre

Illusoire sécurité 3
Serge Marcoux 4
Des aliments qui gènent 6
Chassés par le climat 8
Prêt pas prêt, j'y vais... 10
L'alibi de la criminalité 12
Échauffement 14
Recrutement 16
Copié-volé 19
Recréer la ville 20
Sylvain Bélanger 22
Chronique littéraire 24
BD du mois 26

DESIGN

Graphiste
Jules Renaud

Illustratrice
Christine Roy

Directeur photo/ graphiste
Albert Zablit

ADMINISTRATION

Directeur général
Hugo Steben

Directeur de l'information
Vacant

Directeur des finances
Alexandre Cassis

Webmestre
Édouard Reinach

RÉDACTION

Rédacteur en chef
Édouard Reinach

Chef de pupitre Culturel
Julien Bouchard

Chef de pupitre Société
Audrey Bourget

Chef de pupitre Politique
Julie Geffard

Correctrice
Julie Geffard

COLLABORATEURS

Sophie Ginoux
Kim Petrisevac
Chloé Dumouchel-Fournier
Vincent Careau
Églantine Pandelé
Élise Prioleau

Illusoire sécurité

«La tâche à laquelle nous devons nous atteler, ce n'est pas de parvenir à la sécurité, c'est d'arriver à tolérer l'insécurité.»
– Erich Fromm, psychanalyste américain

Édouard Reinach
ereinach@gmail.com

Nous avons plus de chance de gagner le gros lot à la loterie que d'être victime d'un attentat terroriste, et la comparaison se justifie d'elle-même: on (les politiciens relayés par les médias) nous parle sans cesse du terrorisme comme d'une chose aléatoire, non-discriminatoire et irrationnelle.

Le terrorisme n'est pas aléatoire. Les objectifs sont toujours clairement symboliques ou à fort potentiel meurtrier.

Le terrorisme est discriminatoire. Le citoyen d'un régime démocratique est responsable des actions de son gouvernement, et si en pratique cette affirmation est discutable, elle ne l'est qu'en raison du peu d'affirmation des citoyens occidentaux dans les débats démocratiques de leurs sociétés.

Le terrorisme n'est pas irrationnel. Il résulte d'une loi qui s'apparente à la troisième loi de Newton synthétisée ici: «Toute action entraîne une réaction proportionnellement égale, de même direction mais de sens opposé.»

Le terrorisme, de même que toute menace à notre intégrité, est une résultante de nos actions individuelles et collectives. En allant brûler la maison de notre voisin, nous augmentons en proportion les chances que notre maison se fasse brûler. En allant brûler toutes les maisons de la rue, il devient tout naturel de s'inquiéter du moindre bruit dans son jardin. Que faire? Prendre une alarme, des gardiens de sécurité et des chiens? Où ne pas brûler de maisons voisines? Toutes les alarmes et protections du monde ne changeront rien face à l'homme qui a tout perdu ou qui n'a plus rien à perdre, pourtant, nous continuons à préférer la barricade aux discussions, la répression à l'accolade. Sans doute, parce qu'il est plus facile de poser des alarmes que de militer pour un monde plus juste dans lequel la petite criminalité ne trouverait plus sa place. Peut-être aussi parce qu'il est plus facile de blâmer le gouvernement pour sa mauvaise gestion des ponts que d'arrêter de lui couper les moyens de le faire en demandant des baisses d'impôts. Et il ne fait nul doute qu'il sera plus simple de blâmer le gouvernement Harper pour les Canadiens morts en Afghanistan que de nous blâmer nous-même, collectivement, pour avoir préféré le divan à l'air frais d'une manifestation.

Nos comportements sociaux et politiques face au terrorisme et plus généralement, au danger, sont fondés sur des bases aussi solides que les comportements compulsifs face au jeu. Ce n'est pas que les politiciens soient stupides, mais avouons que peu de gens parmi nous accepteraient qu'un politicien fasse preuve de bon sens et de franchise: «La sécurité absolue est impossible, nous devons apprendre à vivre paisiblement dans l'insécurité.» Et tant qu'à y être, peut-être faudrait-il ajouter: «En arrêtant de faire la guerre, de dominer des pays et de faire du chantage économique, nous diminuerons de beaucoup les atteintes à notre intégrité territoriale, physique et morale.»

Cover: Albert Zablit et Christine Roy

Cinq conditions pour la paix

Diplomate de carrière ayant vécu dans 15 pays différents, Serge Marcoux a fait l'expérience directe des problématiques liées à la sécurité internationale. Son travail en Bosnie-Herzégovine lui a permis de suivre de près les opérations de maintien de la paix dans cette région.

Audrey Bourget
audreyb55@hotmail.com

«Je n'étais pas le meilleur candidat, j'étais le seul», dit Serge Marcoux en riant au sujet de son rôle de premier ambassadeur du Canada en Bosnie. Lorsque les accords de Dayton ont été signés en 1995, marquant la fin de trois années de guerre en ex-Yougoslavie, il était le seul diplomate canadien à avoir fait des déplacements à Sarajevo au cours des cinq années précédentes. Il avait auparavant été affecté, entre autres, à Tunis, Accra, Berlin, Bonn, Abidjan, La Haye et Budapest.

D'Ottawa à Sarajevo

Au début des années 1990, le Canada, en raison sans doute de sa forte communauté d'immigrants provenant d'Europe centrale, veut aider les pays sous influence soviétique à faire la transition vers une économie libérale. Gérés depuis Ottawa, les programmes sont peu efficaces. Il faut du personnel sur place. C'est dans ce contexte que Marcoux est nommé Premier conseiller à la Coopération technique. Ses fonctions consistent en partie à veiller sur le programme d'aide humanitaire à Sarajevo. Puis, en 1995, il est nommé ambassadeur en Bosnie-Herzégovine. Il représente alors le Canada auprès du Bureau du Haut Représentant et du Comité de suivi des accords de paix de Dayton pour la Bosnie-Herzégovine. Il suit donc de très près le travail de l'ONU, de l'OTAN, ainsi que les tensions qui agitent la région.

Cinq conditions pour le succès des opérations de paix de l'ONU

D'après son expérience personnelle, Marcoux propose cinq conditions nécessaires au succès des opérations de paix onusiennes. «La première condition, essentielle, dit-il, c'est que les parties veulent en arriver à une entente. S'ils ne veulent pas se parler, il y a très peu qu'on puisse faire.» Il donne l'exemple de l'Afghanistan, où tant et aussi longtemps que le gouvernement et les talibans ne s'assoiront pas à la même table, il sera difficile pour les étrangers d'y instaurer la paix.

«La deuxième condition est qu'il faut que les étrangers qui veulent apporter leur aide sachent dans quoi ils s'aventurent. C'est très difficile d'arriver à régler un conflit si vous n'en connaissez pas les causes véritables», dit Marcoux. Ce fut le cas en Somalie entre 1992 et 1995, où, dépassée par les évènements, l'ONU a dû essuyer de lourdes pertes. Selon Marcoux, les organisations régionales jouent un rôle de plus en plus crucial dans ce genre de processus. Ce sont certainement elles qui connaissent le mieux tant la nature du conflit que les forces en présence. Ce sont peut-être elles qui sont aussi les mieux placées pour amener les parties à se parler, et lancer le processus de paix.

«C'est facile de contourner nos défauts, de présenter ce que l'on veut bien présenter, de paraître sous notre meilleur jour possible.»

La troisième condition est de rester impartial. Selon Marcoux, «la mission de paix en Afghanistan [...] a commencé à déraper au moment où le président Bush a décidé d'appuyer Hamid Karzai. Karzai est membre de l'une des nombreuses tribus afghanes, les Pachtounes, qui est la tribu la plus importante, mais qui, à elle seule, ne fait pas la majorité de la population. [...] Lorsque vous prenez fait et cause pour un, vous vous mettez tous les autres à dos.» Marcoux souligne également que c'est peut-être l'erreur que l'OTAN a commise au Kosovo en tissant des liens trop étroits avec les Albanais et en se mettant ainsi les Serbes à dos.

La quatrième condition est de ne pas créer de conflits sociaux lorsque les parties s'entendent pour faire cesser les opérations militaires. Marcoux explique que c'est souvent ce qui arrive: «une fois que les soldats ont accompli la paix, on arrive avec nos gros sabots et on veut imposer notre bonheur aux autres, les valeurs du "bien plus meilleur pays du monde", comme l'appelait Jean Chrétien.»

La cinquième et dernière condition est de ne pas précipiter les choses. «Dans un pays divisé sur une base ethnique, faire des élections où seule importe la notion de nombre, c'est imposer la dictature de la majorité sur la ou les minorités du pays. L'erreur fondamentale est de croire que des élections libres créent la démocratie. C'est l'inverse, c'est la démocratie qui permet des élections libres et démocratiques», dit Marcoux. «Il faut avoir la patience d'accompagner les gens», ajoute-t-il.

La contribution canadienne

Le dernier rapport sur la contribution canadienne aux missions de maintien de la paix des Nations Unies a montré que cette contribution est en déclin.

«L'expérience en Afghanistan sera peut-être une leçon qui nous rappellera les mauvaises expériences qu'on a eues au Rwanda et en Somalie et on fera peut-être plus attention dans le choix des opérations où on s'implique, avance Marcoux. On ne pourra pas être partout, toujours, il faut apporter une aide là où on est véritablement capable de le faire.»

Photo : Albert Zablit | www.albertzablit.com

Des aliments qui gènent

Julie Geffard
geffardjulie@yahoo.ca

Illustration : Christine Roy | www.christineroy.net

Voir naître des bébés à trois bras ou sauver des millions de vies: voilà (en gros) ce qui nous attend selon les écologistes d'un côté et les fabricants d'OGM de l'autre. Dix ans après l'introduction de ces produits sur le marché, la lutte entre partisans et opposants ne s'est toujours pas refroidie. Analyse d'un débat qui n'a pas grand chose de scientifique.

Trois sur cinq des aliments transformés que consomment les Canadiens contiennent des ingrédients transgéniques. Lécithine de soja dans les muffins, amidon de maïs dans la soupe, huile de canola dans les croustilles.

S'il n'y a pas dans nos supermarchés de cerises ou de concombres génétiquement modifiés – après deux commercialisations ratées de pommes de terre et de tomates, boudées des consommateurs et des chaînes de restauration – le soja, le maïs et le canola produits au pays sont aujourd'hui transgéniques à 74 %. La commercialisation de riz modifié a été récemment autorisée, et des saumons transformés pourraient bientôt battre des nageoires chez nos pisciculteurs.

Des faits souvent peu connus du public. Selon un sondage mené en 2003 par Pollara and Earnscliffe Research and Communications pour le gouvernement canadien, seules 6 % des personnes interrogées estiment être au courant de la question. Celle-ci mériterait pourtant attention.

L'oracle scientifique

Si le transfert de gènes d'une plante à une autre se pratique depuis des siècles avec des moyens traditionnels, on n'avait jamais pu franchir la barrière entre les espèces. L'introduction dans des végétaux de gènes de virus, d'insectes ou de bactéries est une première et pour l'instant, l'expérience semble réussie. Dix ans après l'arrivée sur le marché des premiers produits génétiquement modifiés, «il y a eu des prédictions catastrophistes qui ne se sont pas matérialisées», explique François Belzile, professeur en génétique des plantes à l'Université Laval.

Mais si aucune recherche n'a démontré que les OGM étaient dangereux, aucune n'a prouvé le contraire. Selon le consensus scientifique, les répercussions des OGM sur la santé et l'environnement présentent une part irréductible d'incertitudes. Les chercheurs en sont donc réduits à faire des prédictions éclairées, c'est-à-dire à faire part non de leur «expertise scientifique», mais de leur «expertise de scientifiques»[1], selon la formule de Jacques Testart, biologiste et chercheur à l'Institut national français de la santé et de la recherche médicale[1].

Cette problématique s'applique à bon nombre de produits nouveaux, mais le génie génétique est une «technologie nouvelle et puissante», comme le dit Belzile. La marge de manœuvre est donc mince, et les conséquences lourdes.

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es

Puisqu'il est entendu que les répercussions des OGM ne sont pas préoccupantes *a priori*, mais demeurent mal connues, il revient aux pouvoirs publics de soupeser les bienfaits de la technologie par rapport à ses inconvénients et de faire un choix, qui se fonde largement sur des critères culturels.

«Les consommateurs canadiens, comme aux États-Unis, ont confiance en ce qu'ils mangent parce qu'il n'y a pas encore eu de gros incident alimentaire», explique Gale Ellen West, professeure au Département d'économie agroalimentaire et sciences de la consommation de l'Université Laval. C'est donc marquée par la crise de la vache folle que l'Europe aurait adopté une série de mesures conservatrices en matière d'OGM (principe de précaution, étiquetage), pendant qu'en Amérique du Nord, les écologistes et les groupes de défense des consommateurs ne parviennent qu'à éviter que le débat s'éteigne.

West avance également que le consommateur européen est plus conscient de la provenance des aliments qu'il retrouve dans son assiette. L'étiquetage des OGM chez nous serait donc inutile car les consommateurs les consulteraient peu. «Les gens ne veulent pas devenir des nutritionnistes ou des experts en alimentation. Ils veulent prendre du plaisir à manger.»

En attendant de voir qui se mordra les doigts et qui criera victoire, le Canada a choisi son camp.

À bénéfices clairs, risques obscurs

«Il y a aussi un prix à ne pas adopter quelque chose», dit le professeur Belzile. C'est ce que comprend notre gouvernement. Il investit chaque année des centaines de millions de dollars dans la biotechnologie, qui «offre des avantages économiques considérables, surtout sur le plan des exportations et de la création d'emploi», selon la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie. Celle-ci ne laisse aucune ambiguïté quant à son objectif: «fai[re] du Canada un chef de file mondial responsable dans [ce] domaine».

Responsable? Les pouvoirs publics sont conscients que la moitié de la population reste méfiante, et la communication de l'information n'est pas toujours zélée. Ce n'est qu'en décembre par exemple, soit un an et demi après son homologation par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, que le riz sera ajouté à la liste des OGM autorisés du site omg.gouv.qc.ca, première source d'information gouvernementale destinée au public québécois.

On devine dans ce contexte que l'étiquetage des OGM au Canada se fera attendre.

[1] «Les experts, la science et la loi», *Le Monde diplomatique*, septembre 2000.

Chassés par le climat

Chloé Dumouchel-Fournier
chloe_senecal@hotmail.com

Plus de personnes seraient déplacées par la détérioration de l'environnement que par les conflits, selon la Croix Rouge. Pourtant, ces «migrants environnementaux» n'ont toujours pas de statut clair auprès des instances internationales.

Ce n'est que depuis 1995 que l'on entend vraiment parler des réfugiés ou migrants environnementaux. Toujours plus nombreux, ils viennent s'ajouter à la liste grandissante des répercussions entraînées par les changements climatiques. Ainsi, selon un rapport publié en 2005 par l'Institut pour la sécurité environnementale et humaine (ISEH) de l'Université des Nations Unies (UNU), ils seront plus de 50 millions en 2010. Pourtant, les différentes instances internationales ne semblent pas parvenir à se mettre d'accord sur la terminologie à utiliser pour les décrire. Le Haut Commissariat aux Réfugiés (UNHCR) se base sur la convention de Genève de 1951 pour reconnaître un réfugié. Le premier article de cette convention décrit un réfugié comme «toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques (...)», et ne s'applique donc pas aux migrants environnementaux. Plus qu'une simple querelle linguistique, le terme utilisé pour classifier les personnes devant se déplacer en raison des catastrophes naturelles ou d'une dégradation irréversible de leur milieu de vie a d'importantes répercussions, tant sur ces personnes que sur la communauté internationale.

Le statut de réfugié donnerait accès aux migrants environnementaux à des services de santé et à des ressources financières. Pourtant, avant de reconnaître le statut de réfugié environnemental et d'en définir le concept, il semble important de déterminer clairement ce qu'il englobe. Comme le souligne Kathleen McLaughlin, directrice de l'aide humanitaire pour le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), organisation non gouvernementale dont la mission est centrée sur la lutte à la pauvreté et la réduction des inégalités sociale, «à quel point faut-il avoir été affecté par l'environnement pour être réfugié?» Certains cas, comme celui du tsunami qui a frappé le Sud-Est asiatique en 2004, semblent évidents. Toutefois, la situation est loin d'être toujours aussi claire. Ainsi, beaucoup de déplacés environnementaux le sont en raison de changements qui s'opèrent graduellement, comme c'est le cas pour la désertification. La pauvreté et la densité de population entrent alors aussi en ligne de compte. Il devient pratiquement impossible de déterminer lequel de ces facteurs est la cause et lequel est la conséquence. Est-ce la pauvreté qui entraîne une surexploitation des terres arables, ou est-ce la sécheresse et la faible productivité du sol qui entraînent la pauvreté? Il n'en demeure pas moins que, alors qu'on discute de problèmes de terminologie dans les bureaux des Nations Unies, un nombre grandissant de migrants environnementaux ont besoin d'assistance immédiate.

Au niveau de la communauté internationale, le fait d'accorder le statut de réfugiés aux déplacés environnementaux aurait de nombreuses répercussions tant au niveau politique qu'économique. Élargir la définition de réfugié augmenterait le nombre de personnes prises en charge par le UNHCR, qui semble déjà avoir de la difficulté à répondre aux besoins des réfugiés politiques. De plus, cela questionnerait la responsabilité globale des pays du Nord vis-à-vis la dégradation de l'environnement. En effet, bien que la solution doive d'abord venir des pays eux-mêmes, comme l'explique McLaughlin, une aide internationale peut tout de même être nécessaire afin d'aider le pays à prévenir la dégradation de l'environnement ou à gérer les déplacements. Cette aide provenant des pays développés semble d'autant plus justifiée qu'ils sont les principaux responsables des changements climatiques, et en subissent pourtant le moins les conséquences. Mais comme l'explique Oliver Coomes, rédacteur en chef de *World Development*, revue multidisciplinaire qui s'intéresse aux manières d'améliorer la condition humaine, ces déplacements sont principalement internes. Une intervention internationale ferait donc obstacle à la souveraineté des pays touchés. Bien qu'il semble primordial de trouver les ressources nécessaires pour venir en aide aux migrants environnementaux, il est aussi possible, dans une certaine mesure, d'agir afin d'en réduire le nombre. McLaughlin souligne qu'une réduction de la densité de population dans certaines régions du monde pourrait diminuer la surexploitation des ressources, et donc réduire une partie de la dégradation environnementale. Elle propose aussi la plantation d'arbres dans les régions frappées par l'érosion, les racines ayant une grande capacité de consolidation des sols. La désertification de certaines régions sub-sahariennes peut aussi être diminuée par une meilleure utilisation des terres. Ces solutions n'étant que partielles, il semble évident que la problématique des déplacés environnementaux, et de leur statut, devra être sérieusement analysée par les instances internationales.

N'oublions pas que la pauvreté, la pression démographique et la dégradation de l'environnement n'entraînent pas que de la migration environnementale. Elles comptent aussi parmi les causes de plusieurs conflits qui font des réfugiés politiques.

Illustration : Christine Roy | www.christineroy.net

Prêt pas prêt, j'y vais… ou j'y vais pas ?

Vincent Careau
vincent.careau@usherbrooke.ca

Parfois, les explications des comportements humains – en société ou ailleurs – nous viennent en étudiant le comportement des animaux dans la nature. Les écologistes du comportement sont des scientifiques aguerris qui se sont récemment tournés vers l'étude de la *personnalité* chez les animaux. Ils pourraient nous expliquer pourquoi certains d'entre nous recherchent la sécurité plus que d'autres. Pour comprendre, il faut considérer la sécurité par son comportement équivalent, mais à l'inverse: la prise de risque.

Depuis longtemps, les psychologues sont fascinés par la personnalité chez l'homme, sans vraiment pouvoir expliquer pourquoi nous sommes tous aussi différents les uns des autres. Ils ont scruté et décrit nos comportements sous toutes leurs dimensions, mais devant l'ampleur des variations de personnalité aussi complexes que subtiles, certains en sont arrivés à spéculer que la personnalité est une caractéristique unique des êtres humains.

Or, les animaux ont eux aussi chacun leur personnalité – ceux qui vivent ou travaillent avec des animaux le reconnaissent aisément. Cela est mis en évidence par le simple fait que certains chevaux sont plus têtus que d'autres, ou que certains chiens sont agressifs et d'autres peureux. Même chez les araignées, les individus se comportent de façon différente les uns des autres et ce, tout au long de leur vie. La personnalité, au même titre que la taille par exemple, est une caractéristique héréditaire, donc sujette à l'évolution par sélection naturelle.

L'écologiste du comportement explore le rapport entre comportement, écologie et évolution. Celui que je suis pense que la sélection naturelle a agi sur l'espèce humaine au même titre que sur les autres espèces animales. Au cours de l'évolution, les lois naturelles qui ont façonné la personnalité de l'homo sapiens ont peut-être des choses en commun avec celles d'animaux aussi éloignés de l'homme que la méduse! Ainsi, approcher la personnalité des animaux sous l'angle évolutionniste est prometteur pour comprendre celle de l'homme.

Un aspect important de la personnalité est la propension à la prise de risque. Au cours de sa vie, chaque animal fait face à plusieurs situations auxquelles il doit réagir en prenant un risque. Certains jouent le tout pour le tout alors que d'autres jouent plus prudemment. La propension au risque dicte une grande partie des décisions prises et donc, les comportements de tous les jours.

Au poker, pour une même main donnée – disons, une paire de valets – certains joueurs tenteront leur chance de gagner le jackpot en bluffant (option risquée), alors que d'autres choisiront de se retirer (option sécuritaire). En auto, certains vont risquer leur vie en passant sur une lumière jaune, au désagrément de certains passagers… En amour, certains vont prendre le risque d'être infidèle alors que d'autres ne mettraient jamais la sécurité de leur couple en jeu. Ce qui est fascinant, c'est que ceux qui optent pour la sécurité au poker vont aussi freiner devant une lumière jaune…

Les choses ne sont pas si différentes pour les animaux dans la nature. Par exemple, lorsque deux écureuils trouvent un tas de cacahouètes dans le parc Lafontaine, certains prendront le risque de se battre pour monopoliser la ressource (option risquée mais payante), alors que d'autres vont se tolérer mais devront la partager (option sécuritaire moins payante).

Ce genre de situation ressemble au jeu du dilemme du prisonnier ou à celui de faucon-colombe, dans lesquels la coopération entre individus se termine en un partage du gain, alors que la trahison mène à une perte. Cependant, si un faucon rencontre une colombe, il remporte le jackpot. Chaque fois, l'option risquée est payante ou coûteuse, dépendamment de ce que l'adversaire décide de faire.

Une équipe d'écologistes a modélisé des comportements impliquant différents niveaux de risques, tels que l'agressivité, la docilité et l'exploration. Par les mathématiques, ils ont démontré comment certains patrons de personnalité peuvent évoluer en nature. Un exemple de patron de personnalité est qu'un individu agressif est également très explorateur et courageux (il est rare de voir un individu à la fois agressif et peureux). Ces résultats, parus cet été dans la revue *Nature*, sont un pas de plus vers l'identification des processus évolutifs à l'origine de la personnalité.

Approcher la personnalité des animaux sous l'angle évolutionniste est prometteur pour comprendre celle de l'homme.

Tout revient au compromis entre gains présents et futurs. Ceux qui ont peu à perdre (donc beaucoup à gagner) peuvent se permettre de prendre de plus grands risques. À l'inverse, ceux qui ont beaucoup à perdre devraient se comporter de façon sécuritaire. Ceci explique pourquoi ceux qui optent pour l'option risquée dans une situation vont aussi généralement opter pour l'option risquée dans une autre.

«*Ouin pis*? On s'en fout des écologistes du comportement qui étudient les écureuils!» pensez-vous peut-être en ce moment. Mais puisqu'elle peut nous éclairer sur l'origine de nos différentes personnalités, la recherche fondamentale en écologie comportementale est à surveiller. Mais il faudra patienter, car le défi est de taille.

Photo : Christine Roy | www.christineroy.net

L'alibi de la criminalité

Parmi la population nord-américaine, le sentiment d'insécurité globale ne cesse de monter en flèche depuis 15 ans. Devenue une priorité politique, l'insécurité du public face aux crimes violents serait-elle fondée ou alimentée par une crise des liens sociaux?

Christine Roy
info@christineroy.net

« Depuis quinze ans, le taux de criminalité est en baisse constante tant au Canada qu'aux États-Unis. Cela est valable pour les crimes violents graves comme les homicides, les délits contre les biens ou les infractions», affirme Maurice Cusson, auteur et professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. «C'est une tendance typiquement nord-américaine», ajoute-t-il. Les statistiques officielles montrent en effet une régression constante du taux de criminalité depuis les années 1990. De plus, un sondage mené en 2001 par Statistique Canada a relevé une diminution importante du nombre de crimes commis au pays.

L'écart entre l'inquiétude du public et les faits amène à réfléchir sur la source même de cette crainte de l'Autre. Puisqu'il n'est pas fondé sur un taux alarmant de violence et d'actes délictuels, comment justifier ce décalage? «Les journalistes aiment bien parler des événements spectaculaires tels que le 11 septembre ou Dawson. Même les commémorations de tels actes sont soulignées dans les médias, bien que cela ne nous informe en rien sur la réalité de tels faits», commente Cusson.

L'influence du contenu médiatique, qui préfère le fait divers et les reportages dits «de catastrophe» aux autres sujets d'actualité, menace en quelques sortes la représentation réelle de ce qui nous entoure. Le danger est que l'information courtise alors l'émotivité du public, qui interprète mal le contenu. «La plupart du temps, les médias s'attardent seulement à relater les faits au lieu d'aller plus loin et d'informer plus en détail la population qui demeure dans l'ignorance», constate-t-il.

D'autres paramètres, tels que le vieillissement de la population, peuvent influencer le climat global d'insécurité. Cusson ajoute: «En général, les gens plus âgés sont plus peureux que les jeunes en pleine possession de leurs moyens. Ils sont plus craintifs car ils sont plus faibles, et comme la population vieillit au Canada, c'est un indice significatif.» D'autant plus que la génération vieillissante est plus souvent qu'autrement tentée d'avoir des idées préconçues sur le crime. Par exemple, en 1992, lors d'un sondage effectué sur les activités liées à la criminalité, le public semblait croire que les cas d'homicides avaient augmenté drastiquement depuis l'abolition de la peine de mort. En réalité, le taux est demeuré stable depuis 1976. Une autre de ces idées stéréotypées avait cours en Ontario, où plus de la moitié des répondants pensaient que les femmes provoquent souvent les agressions sexuelles par leur habillement.

Toujours est-il que cette peur demeure irrationnelle. Contre toute attente, elle a des répercussions économiques positives et constitue une mine d'or en terme de création d'emploi: «Nous observons une augmentation surprenante du personnel œuvrant dans le domaine de la sécurité, surtout dans le secteur privé. Évidemment, il y aussi tout le personnel œuvrant indirectement dans la gestion du risque, comme ceux s'occupant des caméras de surveillance, de la fraude informatique, et les gardes de sécurité des entreprises privées.»

N'oublions pas non plus que l'influence et la pression des États-Unis en matière de sécurité est non négligeable. «On subit la pression des Américains car ils ont un programme d'importation et on doit montrer – prouver – que nous avons une excellente réputation et une certification en règle», note Cusson. Il ajoute: «On ne veut pas éveiller de soupçons et qu'ils abolissent les accords commerciaux avec nous. Ce serait une catastrophe pour le marché.»

Sur une note plus sociologique, on peut s'interroger sur les racines de cette tension sociale. Bastien Quirion, auteur de «La peur de la criminalité», article paru dans la revue *Relations* en septembre 2002, mentionne que les mécanismes de maintien de la solidarité traditionnels tels que la famille, l'Église et la communauté aidaient par le passé à repousser l'incertitude individuelle et collective. Avec une plus grande instabilité dans l'organisation des familles, une religion moins présente et une communauté de moins en moins solidaire, vers où se tourner pour déléguer cette peur? Selon Quirion, l'absence de mécanismes sociaux permettant à l'individu de partager le poids de l'incertitude avec ses pairs est en partie responsable de la montée de l'insécurité. Comme quoi, le sentiment de peur n'est pas en lien avec les faits objectifs, mais avec une confusion des liens sociaux. Tout homme est un criminel qui s'ignore…

Maurice Cusson est l'un des auteurs du *Traité de sécurité intérieure* (Éditions Hurtubise), un ouvrage de référence couvrant tous les aspects majeurs de la sécurité privée et publique. Le traité sera disponible en novembre.

Illustration : Christine Roy | www.christineroy.net

Échauffement des nationalismes

Églantine Pandelé
collaboration spéciale du CIPUF

Été 2070. La calotte glaciaire n'existe plus. Nous sommes loin d'un scénario catastrophe, mais bien au cœur de la réalité envisagée par les scientifiques. La fonte des glaces dans le nord du Canada laissera alors place à une «autoroute» maritime et plusieurs pays se battent déjà pour son contrôle.

«Avant même les deux guerres mondiales, un Traité sur l'Arctique a été envisagé», explique Joël Plouffe, chercheur à la chaire Raoul Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM. Ce traité aurait défini les frontières des cinq États frontaliers: Canada, Danemark, États-Unis, Norvège et Russie. Si un tel traité ne s'est jamais concrétisé, Plouffe pense qu'il aurait pu laisser à la Russie et au Canada une portion énorme, proportionnelle à leur territoire, en laissant aux États-Unis une petite tranche. «Si l'on divise l'Arctique en tarte, l'inégalité est frappante», conclut-il.

Stéphane Beaulac, qui enseigne le droit international à l'UdeM, estime qu'un Traité de l'Arctique serait actuellement tout à fait envisageable dans la mesure où ce qui est en litige est régi par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et par la Commission des limites du plateau continental.

Quand le droit rencontre la géologie

«La zone maritime de chaque état côtier est sous juridiction internationale. Mais le droit international reconnaît le droit national de chaque pays jusqu'à une limite des 200 miles marins», explique Suzanne Lalonde, qui enseigne également le droit international à l'Université de Montréal. Au-delà des 200 premiers miles marins [environ 370 km], dans la zone de haute mer, sous juridiction internationale, les pays doivent prouver que leur plateau continental se poursuit pour avoir un droit d'exploitation. La Commission internationale du plateau continental peut alors étendre la limite jusqu'à 350 miles marins. C'est là tout le litige entre le Danemark, la Russie et le Canada à propos de la dorsale Lomonossov, là où la Russie a planté un drapeau cet été. Chaque pays tente de prouver que cette chaîne de montagnes sous-marine qui traverse l'océan Arctique prolonge «son» plateau continental. Suzanne Lalonde rappelle que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce canadien a jusqu'en 2013 pour recueillir les preuves suffisantes, soit 10 ans après qu'il a ratifié la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

C'est ce qui fait dire à nombre d'experts que les États-Unis n'auront pas d'autre choix que de ratifier, eux aussi, la convention. «Jusqu'à maintenant, le sénat bloque la ratification, ce qui empêche les États-Unis de participer à tous les débats», explique Plouffe. Mais selon lui, face aux données scientifiques prouvant que la glace fond, ils ne peuvent plus continuer à ignorer le traité. En vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les États-Unis ont jusqu'en 2009 pour tracer leurs frontières maritimes dans la région de l'Alaska, ce qui confèrerait à une portion des eaux arctiques le statut de territoire national états-unien. Un aspect important, qui concerne directement la route maritime du Nord-Ouest.

Le passage du Nord-Ouest

Le passage du Nord-Ouest permet aux navires de joindre directement l'Asie et l'Europe, en passant par la mer de Barents, dans l'Arctique, et en redescendant par le détroit de Béring, qui sépare l'Alaska et la Russie. Selon le Canada, ce passage est situé dans ses eaux intérieures. Il en aurait donc la souveraineté. Selon les États-Unis, mais aussi pour l'Union européenne et le Japon, c'est un détroit international, parce qu'il permet de rejoindre deux océans. Le différend dure depuis près de 40 ans et pourrait s'intensifier à mesure que les glaces fondent et qu'augmente ainsi la période de navigation.

Frédéric Lasserre, chercheur à l'Institut québécois des hautes études internationales de l'Université Laval, croit que les autorités américaines ne sont pas hostiles à l'idée que le Canada s'affirme en Arctique. «Les Américains n'ont pas une attitude agressive envers le Canada. Ils défendent simplement le dogme de la liberté des mers. L'important pour eux, c'est qu'ils puissent faire circuler leurs navires militaires», explique-t-il. Selon lui, il faudrait que le Canada reconnaisse que c'est un détroit international et que les États-Unis lui en accordent la gouvernance, c'est-à-dire un rôle de police quant au respect des règles environnementales.

Lalonde estime elle aussi qu'il faudrait donner satisfaction à Washington en prévoyant un accès pour leurs navires. «Mais si on laisse passer les Américains, comment dire non aux Chinois?» souligne-t-elle. Selon la spécialiste, on ne peut pas juste s'entendre à l'amiable: il faut faire admettre la souveraineté juridique du Canada.

Chronologie

1959: Signature du Traité de l'Antarctique. 1969: Le pétrolier américain S.S. Manhattan franchit le passage du Nord-Ouest sans l'accord du Canada. 1973: Le Canada et le Danemark conviennent de délimiter le plateau continental entre le Groenland et le Canada. 1985: Le brise-glace américain CGS Polar Sea franchit le passage du Nord-Ouest. 1985: Le gouvernement du Canada annonce sa décision d'exercer sa pleine souveraineté sur les eaux de l'archipel arctique. 1988: Le Canada et les États-Unis concluent un accord de «coopération arctique» en vertu duquel les brise-glaces américains qui prévoient de s'avancer dans le passage du Nord Ouest doivent demander au préalable l'autorisation du Canada. 2000: Le gouvernement du Canada publie le volet nordique de la politique étrangère du Canada, qui comprend une politique d'affirmation de la souveraineté canadienne dans le Nord. 2004: Discours du Trône annonçant une « stratégie pour le Nord ». 9 juillet 2007: Le Canada annonce la construction et le déploiement de six à huit nouveaux navires de patrouille en haute mer, capables de circuler dans les eaux arctiques (quatre mois par an). 3 août 2007: Une expédition russe plante un drapeau en titane à 4000 mètres sous le pôle. 10 août 2007: Le gouvernement canadien annonce la construction d'un port en eaux profondes et d'un centre d'entraînement militaire dans le nord de l'île de Baffin. Le contingent des Rangers canadiens sera revu à la hausse.

Conséquences du réchauffement climatique sur les populations Inuites

Loin des débats, les populations Inuites subissent de plein fouet les changements climatiques. «Ils n'en discutent pas: ils les vivent», explique Plouffe. «C'est la survie d'un peuple qui en jeu. Qui parle des maisons qui s'effondrent? De la pêche qui se raréfie?», regrette quant à elle Lalonde, «C'est un grand problème et ce n'est pas nouveau. Les gens du Nord veulent se faire entendre par Ottawa et ils ne sont pas écoutés. Pendant les dernières semaines, on a entendu parler de camps d'entraînement, de patrouilles, de brise-glaces et jamais des Inuits proprement dits», déplore Plouffe. Le silence plane sur le développement économique de cette région et sur l'aide à apporter aux populations. Selon lui, c'est la plus grande erreur du gouvernement canadien, les plus grandes responsabilités d'un gouvernement étant de protéger sa population et de subvenir à ses besoins.

Recrutement des Forces canadiennes sur les campus québécois

Au milieu des étudiants qui grouillent dans les couloirs de certains campus québécois, les kiosques des forces armées canadiennes surprennent. Le débat sur la pertinence de la présence de l'armée entre les murs des établissements scolaires est relancé.

Collaboration spéciale du CIPUF

Depuis l'hiver 2006, le cégep du Vieux-Montréal ainsi que le cégep Saint-Laurent ne reçoivent plus la visite des Forces canadiennes depuis que des étudiants ont manifesté leur opposition, directement en face des kiosques de l'armée. Au cégep Marie-Victorin, un recours au Conseil d'administration de l'établissement a permis aux étudiants contestataires de faire plier boutique aux recruteurs.

Ces faits se retrouvent en page de présentation d'une opération de démilitarisation qui a vu le jour fin août. Menée par une association anti-guerre – le Centre des ressources sur la non-violence (CRNV) – l'«opération objection» vise l'opposition au recrutement militaire dans les établissements scolaires.

Alexandre Vidal, du CRNV, est le meneur du volet québécois de cette opération qui se veut pancanadienne. Selon l'ancien étudiant du cégep Lévis-Lauzon, la démarche de l'armée constitue une propagande inappropriée qui doit cesser. «Nous n'avons peut-être pas autant de moyens financiers que l'armée, mais nous sommes tout de même en mesure de dénoncer leurs mensonges et d'entreprendre des moyens pour faire de nos écoles des zones démilitarisées», soutient M. Vidal. Le pacifiste perçoit ces kiosques comme une forme de publicité «malsaine et subjective» exercée auprès des étudiants, une façon de les charmer en proposant le remboursement de leurs études et la subvention de leur baccalauréat.

De telles allégations sont clairement réfutées par le major Guy Paquin. Commandant du centre de recrutement des forces canadiennes à Montréal, il assure que ces kiosques n'ont rien de vicieux, mais qu'au contraire, ils existent à titre informatif, pour les curieux. Selon le major Paquin, informer faussement les étudiants lors de leur passage à l'un des kiosques ne procurerait que des désavantages. «Les coûts d'un processus de recrutement sont élevés et très longs. L'armée ne désire perdre ni temps ni argent auprès d'intéressés mal informés», expose-t-il. D'ailleurs, explique le commandant, quiconque désire abandonner le processus d'embauche à n'importe quel moment lors de son adhésion aux Forces est invité à le faire.

Jonathan – le nom a été changé en raison du devoir de réserve – confirme. Il y a quelques mois, sa copine lui faisait lire un prospectus des forces canadiennes trouvé alors qu'elle allait en cours. Au début du mois de septembre, après trois mois passés au camp de Gagetown (Nouveau-Brunswick), ce finissant en droit a reçu son titre d'officier réserviste. Selon lui, l'armée ne cache rien durant le processus d'enrôlement. En plus de recevoir un contrat informatif chez lui, il a eu la possibilité d'assister à une séance d'information et de questions avant de recevoir le réel contrat à signer. Les soldats sont donc conscients de ce qui les attend une fois l'engagement pris.

À la question «pourquoi t'être engagé?» posée par tant de gens, il répond: «pour le défi physique, pour l'expérience». Mais, lorsqu'on lui demande s'il se serait enrôlé en tant que réserviste sans les avantages proposés – remboursement des études jusqu'à concurrence de deux mille dollars, assurances médicale et dentaire supérieures et salaire satisfaisant – Jonathan répond, après une courte hésitation, un «non» ferme.

C'est que les recruteurs rappellent aux étudiants les avantages offerts par un enrôlement. On leur donne le rôle d'officier – un grade supérieur à celui de membre du rang, poste occupé par les non-diplômés – on les attire avec un confort financier notable et un emploi stable et bien rémunéré. Les étudiants en cours d'obtention d'un baccalauréat qui désireraient poursuivre leurs études sont soutenus financièrement pour le reste de leur scolarité. Ce soutien comporte cependant des variations selon les programmes.

Les étudiants peuvent donc joindre l'armée en tant que réservistes, et, comme Jonathan, entamer la formation militaire durant l'année scolaire, joindre les forces durant la saison estivale pour la formation en groupe d'une durée approximative de trois mois, et finalement regagner les bancs d'école au même moment que leurs confrères, au mois de septembre.

L'armée canadienne recherche des gens entièrement disposés, autant physiquement que mentalement, à prendre part à leur équipe. De même que durant la formation en groupe, si quelqu'un manifeste clairement et sérieusement à plusieurs reprises son désir de quitter, il sera excusé, explique le major Paquin. Ce n'est qu'une fois cette formation terminée qu'il devient plus complexe de quitter les forces: il faudra rembourser en service militaire ce qui a été donné en frais de scolarité, entre autres. Plus les années avancent, plus il devient difficile et long de quitter les forces. Le délai peut passer de trois à six mois, selon les besoins.

À ce jour, les forces canadiennes ne prévoient pas de visiter le campus de l'Université de Montréal: selon le major Guy Paquin, l'armée ne se rend que dans les universités qui en ont fait la demande.

Vancouver 2010 : Les Olympiques frapperaient les plus pauvres

«Le nombre de sans-abris risque de doubler dans les rues de Vancouver d'ici les Jeux olympiques de 2010», rapporte David Eby, avocat chez Pivot Legal Society, un organisme qui défend les pauvres. À l'approche des Jeux, le prix des loyers explose et les plus démunis sont poussés à la rue.

Collaboration spéciale du CIPUF

Eby représente une quarantaine de résidents du secteur Downtown Eastside de Vancouver, le quartier le plus pauvre du Canada. «Ici, le trois quarts des logements abordables sont infestés de punaises de lit et plus de la moitié ont des coquerelles. Dans plusieurs cas, les toilettes ne fonctionnent pas», explique-t-il. Si ses clients, dont plusieurs risquent d'être évincés, s'accrochent à leur appartement à bas prix, c'est qu'ils sont de plus en plus rares.

Le quartier situé à la limite du centre-ville est bourré de petits hôtels miteux. Les propriétaires louent des chambres aux plus démunis pour un minimum de 325 dollars canadiens par mois. D'après un rapport de Pivot Legal Society, près de 300 de ces chambres à prix modique ont disparu à cause de la fermeture d'hôtels et d'immeubles d'habitation depuis juin 2005. «Les propriétaires de ces chambres abordables laissent leurs édifices tomber en ruine parce qu'ils espèrent que la Ville va les fermer, dénonce Eby. Ensuite, les logements pourront être reconstruits et loués à prix élevé.» Pour les organismes qui œuvrent dans le quartier, les Olympiques sont liés de près à la spéculation sur les terrains qui pousse les gens à la rue.

Selon Peter Ladner, conseiller municipal de la Ville de Vancouver, le lien entre les Jeux et la hausse du nombre de sans-abris est moins clair. «C'est vraiment facile de blâmer les Olympiques pour tout ce qui va mal dans la ville. Mais nous ne savons pas vraiment. Je ne vois pas comment un événement sportif d'un mois peut être relié à une hausse du prix des logements», dit-il en ajoutant que le marché immobilier de Vancouver n'est pas très différent de celui ailleurs dans la province ou sur la côte pacifique.

Cependant, Ladner admet que le nombre de sans-abris augmente rapidement. «La meilleure solution pour régler le problème est de construire plus de logements abordables. Mais d'autres solutions comme une hausse du montant d'argent alloué aux assistés sociaux et de meilleurs traitements pour les personnes ayant des problèmes mentaux peuvent aider.» Il ajoute que 250 habitations aménagées pour les Jeux seront converties en logements à prix modique après les compétitions.

Le conseiller explique que lorsque qu'un promoteur veut transformer des logements abordables, il doit obtenir l'accord de la Ville. Si l'édifice change sa vocation, le propriétaire doit payer une compensation aux locataires. La Ville aide aussi les personnes évincées à se trouver une nouvelle chambre.

D'après Pivot Legal Society, l'aide de la Ville n'améliore pas tellement la situation puisque le nombre de logements diminue, donc quelqu'un finira par se retrouver dans la rue. Eby est déçu des efforts gouvernementaux. «Nous avions beaucoup d'espoir parce que les gouvernements ont signé un engagement afin que tous soient inclus dans les bénéfices des Olympiques. Les Jeux devaient laisser un héritage important pour le logement social... Mais à l'approche de l'événement, il devient clair qu'il n'y aura pas assez de logements sociaux construits pour s'assurer que les gens pourront rester chez eux.»

Copié-volé

Kim Petrisevac
kim_petrisevac@hotmail.com

Internet est une mine d'or. Quelques mots frappés dans un moteur de recherche et on accède instantanément à une immense bibliothèque virtuelle. Mais comment les artistes qui choisissent d'exposer sur le Web peuvent-il protéger leurs œuvres du vol et de la copie? Et si la notion de droit d'auteur ne colle pas à la philosophie de l'artiste, quelles alternatives se présentent à lui?

Alors qu'il était jadis impossible de falsifier un Van Gogh sans se faire prendre, aujourd'hui, en quelques clics de souris, on peut s'approprier la copie d'une œuvre électronique sur le Web. Lorsque qu'un artiste utilise Internet pour diffuser son art, il a tout de même recours à certains moyens abordables pour protéger ce qu'il a créé.

D'une part, un artiste qui affiche sur Internet doit savoir qu'à peu près tout ce qui se retrouve à l'écran peut être copié. Toutefois, comme l'explique le site droit-surinternet.ca, partenaire du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, toute œuvre, même sur Internet, est la propriété de son créateur et est protégée par le droit d'auteur, c'est-à-dire «le droit de décider de diffuser, de reproduire ou autrement communiquer une œuvre au public, de la publier, de l'adapter, de la traduire.» De ce fait, personne d'autre que l'auteur d'une œuvre ne peut jouir de ces droits. Au Canada, toute œuvre est protégée par le droit d'auteur jusqu'à 50 ans après la mort de son créateur. Une première mesure toute simple qu'un artiste peut prendre pour protéger son travail consiste à inscrire au bas des pages Web un avis comme celui-ci: Tous droits réservés – Année – Auteur ou Copyright – Année – Auteur. Une autre façon pour les artistes de protéger le fruit de leur travail consiste à s'envoyer une copie de son œuvre, par la poste, en recommandé avec accusé de réception, en prenant soin de ne jamais ouvrir l'enveloppe. Celle-ci, scellée et datée, est une preuve valable pour déterminer la date de création et le contenu de l'œuvre. De plus, les artistes devraient minimiser la qualité numérique des œuvres qu'ils mettent en ligne.

Mais que fait-on si on aime le travail d'un artiste et qu'on veut afficher ses œuvres sur notre site? Diplômé du Département de communication de Concordia, candidat au doctorat en communication à l'Université de Carleton et fondateur de *Art Threat*, magazine électronique spécialisé dans l'art engagé, Michael Lithgow affirme que l'unique façon d'être respectueux et éthique est de demander sa permission à l'artiste. «Maintenant avec Internet, c'est très facile de trouver un moyen de joindre l'artiste, soit par courriel, Myspace ou Facebook», affirme-t-il. Bref, il n'y a aucune excuse pour ne pas contacter le principal concerné. «En général, quand on lui demande son accord, l'artiste n'y voit aucun inconvénient puisque ça lui donne une plus grande visibilité», poursuit Lithgow.

Par ailleurs, Lithgow rappelle qu'il existe des alternatives au droit d'auteur classique. Il y a entre autres ce que l'on surnomme l'attitude «copyleft», née des recherches et inventions informatiques qui étaient partagées parmi les informaticiens afin que les recherches puissent progresser. «Cette attitude se situe dans la tradition du travail scientifique où la communauté scientifique a comme objet l'avancée de son domaine, sans avoir de compte à rendre à une application directe, et en particulier à une application mercantile», explique-t-on sur le site www.artlibre.org. La philosophie copyleft est notamment appuyée par les licences Art Libre et Creative Commons. Par rapport au droit d'auteur, ces licences permettent à l'artiste de déterminer les libertés qu'il lègue à l'internaute, sans garder tous les droits, sans non plus tous les céder. Ainsi, Creative Commons se vante d'être la licence par excellence du «Certains droits réservés». Toutefois, ces licences ne sont pas reconnues par la loi, ce sont simplement des ententes morales entre deux parties, soit l'artiste et l'utilisateur. Pourquoi certains artistes choisissent l'attitude copyleft? Selon Lithgow, simplement parce que de plus en plus d'artistes croient que laisser des libertés à l'internaute est une façon de partager les idées, de faire évoluer l'œuvre. Aussi, en plus de rendre l'œuvre plus visible, de telles licences lui permettent d'être diffusée librement et transformée avec autorisation.

Somme toute, malgré les petits trucs dont on peut se servir pour protéger son art sur le Web, lorsqu'on choisit Internet comme plateforme pour diffuser son travail et se faire connaître, il faut comprendre que techniquement, rien n'arrête le piratage, et que la question des droits d'auteur tarde à s'adapter à la réalité des technologies cybernétiques. Toutefois, même si la loi sur le droit d'auteur reste rigide, rien n'empêche les artistes de s'ouvrir à des philosophies plus souples comme celle du copyleft, partagée par des milliers d'internautes. Quoi qu'il en soit, si le Web offre des avantages, tels qu'acquérir une grande visibilité qui franchit les frontières géographiques, qu'on le veuille ou non, cette visibilité expose les œuvres au danger d'être utilisées hors contexte. Ça fait partie des risques du métier!

Illustration : Christine Roy | www.christineroy.net

Recréer la ville

Des artistes montréalais quittent la quiétude de leur studio pour s'exprimer à même la rue. Murs, trottoirs et portes grisâtres se transforment en fresques imagées. Pourquoi préférer la chaussée à l'atelier?

Elise Prioleau
eliseprioleau@hotmail.com

« Un sentiment de détachement de mon environnement m'a donné l'impulsion de peindre l'asphalte des rues», explique Peter Gibson, alias «Roadsworth». En 2004, l'homme aux cheveux bouclés était arrêté par les forces de l'ordre pour avoir peint près d'une centaine de vélos, de fleurs et de plantes grimpantes à même le bitume de la ville. «J'ai voulu exploiter les lignes des rues pour faire ressentir cette atmosphère froide et déshumanisante qui règne en ville», explique-t-il au petit groupe réuni un samedi de septembre sous le viaduc du boulevard Saint-Laurent pour les journées de la culture. «La ville a un côté autoritaire, froid et fonctionnel dont j'ai eu envie de me moquer de manière satirique. C'était une forme d'activisme contre cette culture de l'automobile.» L'artiste explique qu'il a dû peindre ses formes entre minuit et huit heures du matin, pour éviter de se faire arrêter par la police. «Pour moi, le plus important était d'agir dans l'anonymat», explique-t-il. Comble d'ironie, à la suite de son procès pour dommage au mobilier urbain en 2005, l'artiste a été engagé par le Cirque du Soleil, le Tour de France et... la Ville de Montréal.

L'artiste Frédéric Chabot, contrairement à Roadsworth, réalise ses murales symétriques et colorées en plein jour. «Je peins sur les murs des vieux bâtiments pour avoir une visibilité et pour rencontrer les gens là où ils sont, raconte-t-il. J'intègre les textures et les graffitis des murs à mes œuvres. On ne sait jamais où mes fresques commencent et où elles finissent.» Le jeune artiste explique que son plaisir est de voir des surfaces urbaines tristes reprendre vie lorsqu'il les peint.

L'esprit situationniste

Peter Gibson et Frédéric Chabot ne sont pas les seuls à créer à même le mobilier urbain montréalais. «Depuis les années 1990, la diffusion de l'art prend de nouvelles formes. Les artistes redécouvrent l'art de rue», explique Constanza Camelo, vice-présidente du conseil d'administration de Dare-Dare, un centre artistique autogéré du quartier Mile-End qui permet aux artistes de réaliser légalement des projets d'art de rue. Cette forme d'art, appelée situationnisme, a été popularisée au cours des années 1970 dans une optique de démocratisation de la culture. Mais dans les années 1960, déjà, les situationnistes français investissaient la rue pour faire ressentir aux citoyens certains malaises de leur époque. Les mises en situation loufoques de ce groupe de gens de lettres et de penseurs avaient pour but de changer le monde par la transformation du quotidien. *La société du spectacle*, essai de l'instigateur du mouvement, Guy Debord, est l'œuvre situationniste la plus connue. Dans le film du même nom, l'artiste couple ses textes à des images de femmes en maillot de bain ou d'objets divers pour faire ressentir l'absurdité et l'aspect illusoire de la société de consommation moderne.

Comme les situationnistes d'hier, les artistes d'aujourd'hui créent dans les lieux de la quotidienneté urbaine. L'objectif serait cependant différent, selon Constanza Camelo. «Les artistes montréalais n'ont plus l'utopie de renverser le régime en place. Ils veulent plutôt créer des réseaux et organiser des espaces alternatifs en ville. Il s'agit de trouver une place en tant que citoyen dans l'espace public envahi par le privé.»

La manière de créer a aussi changé depuis les situationnistes. Ceux-ci pratiquaient surtout la littérature, la poésie, et les mises en scène surprenantes, tandis que les artistes de rue montréalais créent souvent des œuvres visuelles et anonymes. Au détour d'un viaduc, dans l'industriel quartier Mile-End, on observe une sculpture baroque, un tronc d'arbre bariolé de céramique, ou encore une fresque bidimensionnelle sur le mur d'une usine désaffectée. Tout au long de la voie ferrée qui longe l'avenue Van Horne, les terrains vagues tiennent lieu de musée pour les passants attentifs.

Quand l'art élève la voix

Au-delà de l'illégalité ou des risques de grabuge, l'art de rue persiste. Car créer dans la rue, c'est aussi un acte politique. Une prise de parole. «Les interventions de rue amènent les artistes et les citoyens à prendre du recul face à l'environnement urbain. Ça permet aussi de créer de nouveaux rapports sociaux, considère Pascal Nicolas Le Strat, sociologue et maître de conférence à l'Université de Montpellier. Face au besoin de reconstituer un espace commun dans la ville, la solution me semble être de multiplier les alternatives. L'art de rue propose à petite échelle des manières radicalement différentes de faire de l'art. La sociologie, la politique, et tous les autres domaines devraient s'en inspirer.»

Les artistes de rue, quant à eux, n'ont pas dit leur dernier mot. Roadsworth a bien l'intention de continuer à faire pression pour que davantage d'œuvres soient présentes dans les rues montréalaises. «Je pense proposer un projet à la Ville de Montréal dans les prochaines années. Je vais continuer à revendiquer plus d'art en ville», conclut-il.

Photo: Albert Zablit | www.albertzablit.com

Se regarder dans les dieux

Le star système, panthéon d'aujourd'hui

Julien Bouchard
bouchard_julien@hotmail.com

Après avoir joué dans trois de ses pièces, puis en avoir produit deux autres, Sylvain Bélanger renoue ces jours-ci avec l'univers d'Olivier Choinière, mais cette fois à titre de metteur en scène. Félicité, qui a valu à son auteur une prestigieuse résidence au Royal Court Theatre de Londres, est produite par le Théâtre de la Manufacture et sera présentée au Théâtre de la Licorne. Rencontre avec Sylvain Bélanger.

La pièce se déroule sur le plancher d'un magasin à grande surface. Caro, une caissière, s'invente un monde où elle détient le pouvoir de se faire rencontrer ses idoles, celles qui peuplent tous les jours les kiosques à journaux. Elle entraînera avec elle dans son imaginaire ses collègues. Sa mission: rétablir une certaine forme de justice entre ceux dont la vie est auréolée de succès et ceux qui sont victimes de tragédies hors du commun. Entre ces deux extrêmes, Caro cherche sa place dans le monde.

Un monde de comparaison

«Ça joue dans cette tendance-là, un peu destructrice ou pernicieuse, que nous avons à nous comparer à ceux qui ont peut-être mieux réussi que nous, mais aussi à ceux qui nous rassurent parce que nous ne sommes pas allés aussi bas qu'eux», nous explique Sylvain Bélanger. «Qui sommes-nous finalement quand nous sommes dans cette tendance-là, quand on carbure au vedettariat des autres, quand on carbure aux histoires des autres? Qui sommes-nous? On a à s'inventer notre propre histoire pour exister, et c'est ça que le personnage essaie de faire. Se situer entre les deux pour trouver sa vraie place. »

La pièce de Choinière suscite une panoplie de réflexions sur le rapport que nous entretenons avec le star système, le bonheur et l'imaginaire. Les vedettes sont-elles nos nouvelles divinités? Est-il possible de vivre son bonheur par procuration? Qu'est-ce que le bonheur? La pièce, si elle suscite un grand nombre de questionnements, ne nous fournira toutefois pas de réponses.

«On ne dit pas au monde "le spectacle est là-dessus, il dit ça et il faut en penser ça". Ce n'est pas un théâtre à message, c'est un théâtre à questions», se défend Bélanger. «Comment le spectateur repart chez lui avec ces questions-là, c'est ça qui est le fun avec le théâtre. Puisque le danger y existe toujours, qu'il est présent à tous les soirs, le spectateur est beaucoup plus engagé. On ne s'identifie pas autant à un héros au théâtre, c'est plus un miroir. Les spectateurs sont là pour se confronter plus que pour se projeter. C'est plus provocateur le théâtre.»

Un rapport au public

Sylvain Bélanger en est à sa troisième mise en scène avec Félicité. Après le grand succès de sa première expérience pour Cette fille-là en 2005, il présentait cet automne à Montréal Mon chien créole, précédemment créée en Martinique et jouée sur différentes scènes françaises. Ces deux pièces avaient comme particularité de reposer sur les épaules d'un seul et unique comédien. Comment voit-il sa nouvelle expérience avec une distribution plus nombreuse?

«La cuisine est plus lourde, c'est un labeur de monter ça, parce que la structure de la pièce est très complexe. C'est des poupées russes, on se retrouve dans un univers qui se fait avaler par un autre, puis par un autre, pour finalement se retrouver dans la tête du personnage. Mais, je ne suis pas très loin avec l'histoire de Mon chien créole et de Cette fille-là parce que ça demeure un récit, ce n'est pas des dialogues, c'est un récit à quatre voix. Ça reste donc pour moi un rapport direct avec le public, puis là-dedans je nage comme un poisson dans l'eau.»

C'est ce rapport direct au public qu'il apprécie particulièrement dans son travail de mise en scène. Même s'il ne délaisse pas sa carrière de comédien, ni celle de directeur artistique du Théâtre du Grand Jour dont il est membre fondateur, Sylvain Bélanger avoue que le balancier penche aujourd'hui davantage sur la mise en scène. «J'ai l'impression de m'exprimer plus fortement à travers les autres, parce que j'ai plus de pouvoir, comme si un roman avait besoin d'un intermédiaire entre lui et le lecteur. J'ai plus d'emprise sur comment je veux que les choses rentrent dans le corps.»

C'est d'ailleurs l'impact que l'écriture de Choinière a sur le public qui lui plait tant. «Je trouve que c'est un super beau sociologue parce qu'il prend quelque chose qui nous habite dans notre culture populaire. Il va le prendre, le décortiquer avec le scalpel. Il va vouloir toucher la corde qu'on ne veut pas toucher.»

Si vous ne craignez pas d'être confronté au miroir de notre société, à cette tendance que nous avons tous à se projeter dans un monde fantasmé, rendez-vous à la Licorne jusqu'au 24 novembre.

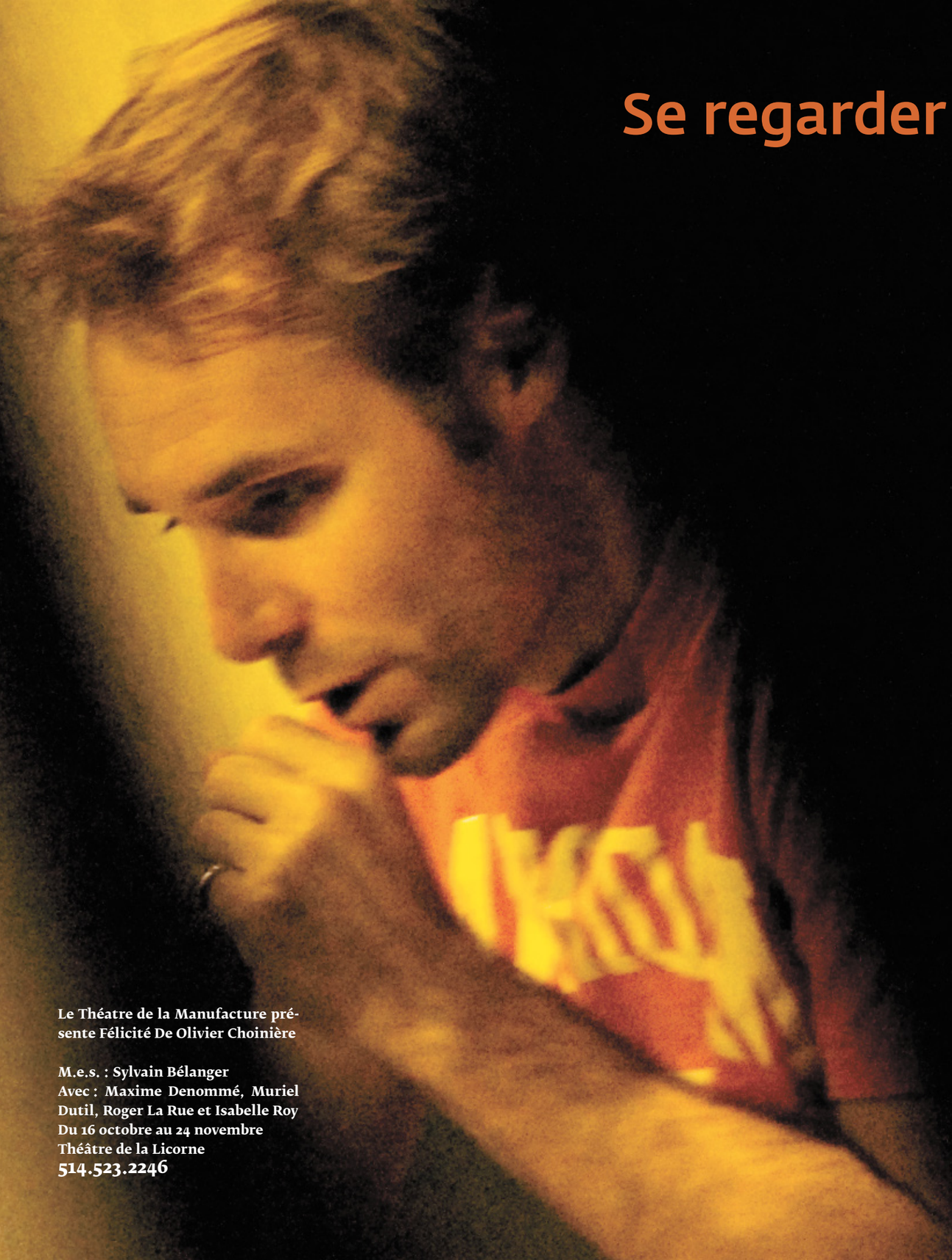

Le Théâtre de la Manufacture présente Félicité De Olivier Choinière

M.e.s. : Sylvain Bélanger
Avec : Maxime Denommé, Muriel Dutil, Roger La Rue et Isabelle Roy
Du 16 octobre au 24 novembre
Théâtre de la Licorne
514.523.2246

Photo : Albert Zablit | www.albertzablit.com

Périmètres d'insécurité

Croyez-vous en la sécurité? Ne jurez-vous que par elle, lorsque vient le temps de faire des choix, de franchir des étapes importantes de votre vie? Ou encore, vous sentez-vous plus à l'aise lorsque votre quotidien est réglé comme du papier à musique, et votre futur, prévisible? Au sein d'un monde qui semble changer de plus en plus vite, force est pourtant de constater que les impondérables, les écueils et l'insécurité inhérente à chacun d'entre nous ont tôt fait de mettre à bas les modèles de vie que suivaient encore nos grands-parents. La sécurité ne serait-elle pas, finalement, qu'une chimère? Deux auteurs tentent de répondre à cette terrible question.

Sophie Ginoux
litterature@lorgane.org

Chroniques de Saint-Placide-de-Ramsay
de François Barcelo
Éditions Fayard Noir, printemps 2007
324 pages – approx. 30$

Bien qu'il ait adopté la France depuis quelques années, le Montréalais François Barcelo, qui a déjà à son actif de nombreux romans, a choisi la campagne québécoise pour illustrer sa dernière fiction. Quoique tous les villages, qu'ils soient en Ancienne ou en Nouvelle-France, se ressemblent au fond un peu, avec leur église, leur rue principale, leur petite banque, leurs petits commerces et leurs commères, si bien chantées par Brel. En fait, qu'y a-t-il, au premier abord, de plus immuable qu'un petit village de province? On connaît ses voisins par cœur, on sait exactement quand passera le facteur; bref, en dehors des décès qui viennent un peu changer l'ordinaire, il ne s'y passe pas grand-chose. Ou du moins, en apparence, car chaque toit recèle souvent de lourds secrets. C'est le cas des deux merveilleuses chroniques, mêlant l'humour noir au polar, que Barcelo a mises en scène. Elles mettent respectivement en avant le croquemort et le curé de Saint-Placide-de-Ramsay, deux personnages qui accompagnent le quotidien d'un village vieillissant pareil à tant d'autres. Mais il suffit parfois d'un rien pour qu'un monde de certitudes s'écroule. C'est l'expérience que vont faire, chacun à leur manière, ces deux hommes : le premier, en acceptant de maquiller la mort de son ami, pour que ce dernier sache ce que ses proches pensent de lui; et le second, en entendant, un soir, la confession d'un tueur à gages, alors qu'il n'arrive pas à obtenir les fonds nécessaires à l'achat de nouveaux fonts baptismaux. Rocambolesques, critiques et grinçantes, ces deux nouvelles, dont la dérision réussit à alléger la gravité des drames personnels et humains qui sont en train de se vivre, nous prouvent à quel point rien n'est jamais prévisible. À dévorer sans modération!

Les restes de Muriel
de Patrick Boulanger
Éditions Triptyque, printemps 2007
104 pages – 17 $

Depuis le départ de Muriel, Marc trouve son appartement trop grand. Les semaines passent et les souvenirs d'une vie à deux, parfois cahotante et chahuteuse, mais extrêmement rassurante, refont surface. Le fait de changer les meubles de place, la couleur des murs, ou même de logement ne parvient pas à effacer la douleur de l'absence. Alors Marc, qui essaie toujours de comprendre ce départ intempestif après six ans de vie commune, cherche des réponses dans les objets qui lui rappellent Muriel. Il dialogue avec un buste de Beethoven, un pantin répondant au nom de Maurice, ou encore Marcellus, un tableau représentant un clown menaçant. Il s'arrache aussi des cheveux, au fur et à mesure que la solitude cède sa place à la névrose, puis à la démence. Une démence qui permet cependant à Marc, entre deux épisodes de violence, de prendre conscience de sa propre personne avec une lucidité et une intransigeance déconcertantes. Nous découvrons en effet au fil des pages un être terriblement complexé, se traitant d'ignare, de bouffon, de «con historique». Un homme qui a vécu l'abandon dès le plus jeune âge et n'a jamais rien réussi par la suite, si ce n'est cette vie avec Muriel, la seule sécurité, le seul halo de banal succès qui le lie au reste de l'humanité. Jusqu'à ce que celle-ci parte, ou du moins que Marc s'en convainque pour oublier qu'elle n'a, en fait, jamais quitté ces murs, ces objets, ces souvenirs; ces témoins silencieux du passé d'un monstre, dont on ne comprend réellement l'ampleur de la folie qu'à la fin du livre. *Les restes de Muriel* est vraiment un roman d'une violence lyrique aussi fascinante que désarmante. Âmes sensibles, s'abstenir, mais pour celles et ceux qui n'ont pas froid aux yeux, attendez-vous à un grand moment de lecture.

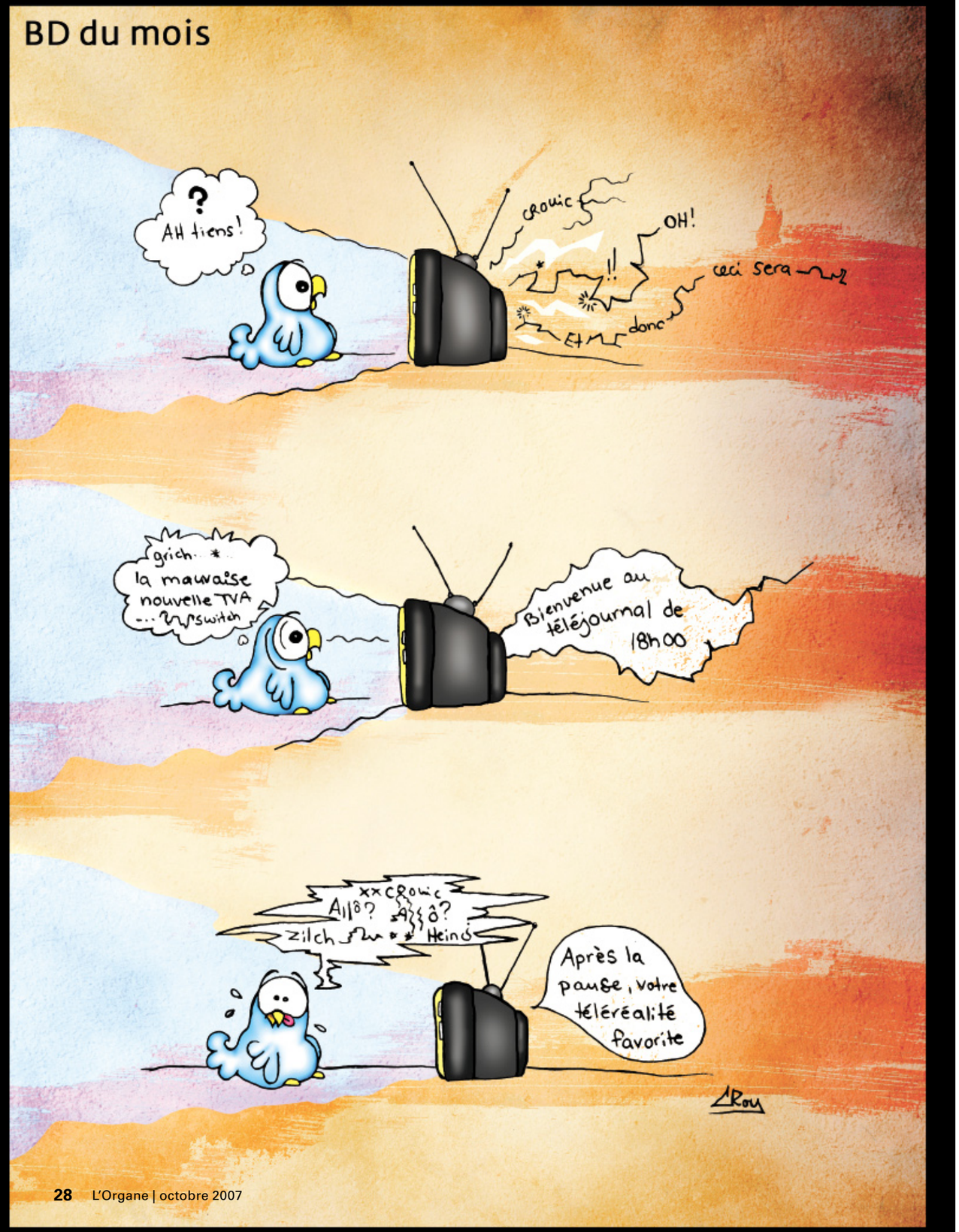

l'Organe vous invite*

* à joindre à son équipe de rédaction **| redaction@lorgane.org**